

AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROGRAMME DE PULVÉRISATIONS
AÉRIENNES CONTRE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE

ANNEXE 3 DU RAPPORT
L'ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE

TABLE DES MATIÈRES

	Page
ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE	
1. Introduction	5
2. Le programme de pulvérisations aériennes d'insecticides contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette	7
3. Régions forestières et problématique rurale	8
4. Situation économique: un équilibre rompu	9
5. Population, migration, situation de l'emploi	10
6. Maintien de l'activité économique en milieu rural dans l'Est du Québec	13
7. La crise dans l'industrie et l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette	16
8. Impact sur la gestion des inventaires de bois résineux des forêts privées	18
9. Impact sur l'exploitation de la forêt publique	21
10. Modifier un certain nombre de règles: priorité à la récupération, au stockage et à la mise en marché	22
11. Ce que peut impliquer le choix de lutte à la tordeuse par les pulvérisations aériennes d'insecticides	24
12. Un choix pour la forêt habitée du Québec	29
13. Conclusion	36

Caractéristiques des régions touchées par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Description de la situation économique et du chômage sur les territoires visés par le programme de pulvérisations envisagé jusqu'en 1986. Examen de l'impact de l'épidémie et du contexte de récession accentuée, sur la gestion de la forêt privée et de la forêt publique.

Mise en lumière de certaines perceptions des programmes de pulvérisations dans l'est du Québec et leur incidence sur la prise en charge, par le milieu, des actions à engager.

1. Introduction

Le présent exercice de description et d'analyse socio-économique des régions concernées par les pulvérisations aériennes cherche à mieux documenter, sous ces aspects, le rapport d'enquête et d'audience publique de la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Cette démarche devrait permettre de mieux comprendre l'impact socio-économique de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et d'apprécier les actions engagées pour en temporiser les effets.

Cette entreprise était fort complexe et délicate et c'est avec un minimum de perspectives qui va plus loin que la simple donnée statistique, en tenant compte, entre autres, des conditions de développement des milieux ruraux observés qu'elle a été effectuée.

Il était nécessaire, dans un premier temps, de faire une certaine description de l'évolution de l'emploi dans les régions visées par le programme de pulvérisations contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette projeté pour jusqu'en 1986.

En même temps, il est apparu important de cerner les conditions fragiles reliées à l'exploitation de la forêt qui affectent le tissu social des régions rurales.

Il importe au premier chef de faire voir comment l'économie rurale est en ce moment affectée par la récession économique aussi bien que par certaines difficultés structurelles dans les industries du bois. Le problème des approvisionnements est réel et peut être ressenti plus fortement dans certaines parties de ces territoires.

Par ailleurs, l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette affecte durement à ce moment-ci la forêt résineuse de l'Est du Québec, particulièrement vulnérable et dont l'importance économique est cruciale pour la population de ces régions. Elle affecte surtout

des milliers de propriétaires de boisés privés, aux prises avec un important problème de mise en marché de bois en perdition qu'il faudrait récupérer au plus tôt.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources a engagé une lutte chimique de grande envergure contre l'insecte dévastateur. Quels peuvent être, outre les impacts environnementaux, les effets multiples de la lutte actuelle? De quelle façon la population des régions concernées souhaite-t-elle participer à la prise en charge des actions lutte menées contre l'épidémie de TBE et aux efforts d'aménagement forestier qui en découlent?

Cette analyse aborde des questions délicates et sensibles. Notamment une approche concertée entre les ministères pour favoriser l'occupation du territoire et la mise en valeur de la forêt habitée du Québec. Telle est la toile de fond sur laquelle se grefferaient des efforts importants de prérécupération et de stockage du bois en perdition, pour pallier la crise économique aussi bien que l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Cette analyse fait voir divers constats et conduit à divers ordres de conclusions. Elle identifie des actions susceptibles de supporter l'activité forestière en milieu rural.

Enfin, elle pourra favoriser la réflexion sur les moyens qui peuvent être engagés pour réaliser la meilleure récupération positive qui soit possible des effets de cette épidémie. Soutenir l'activité économique et l'emploi dans le présent tout en investissant pour l'avenir, voilà qui pourrait être un défi prometteur!

2. Le programme de pulvérisations aériennes d'insecticides contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Le gouvernement du Québec a entrepris il y a maintenant 12 ans, un programme continu de lutte à l'insecticide chimique contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Cette épidémie a certes fait des ravages considérables depuis sa première apparition il y a plus de 15 ans dans l'ouest québécois.

Le programme de pulvérisations a varié en importance et s'est déplacé très tôt d'ouest en est, couvrant à un moment ou l'autre presque toutes les régions forestières des forêts publiques québécoises où abondent le sapin et l'épinette blanche, essences particulièrement susceptibles et vulnérables à l'infestation. De 1973 à 1976, on avait tenté de circonscrire l'épidémie par des épandages massifs qui couvrirent près de 4 000 000 ha annuellement, mais celle-ci montrait encore des signes de vitalité qui obligèrent à des interventions plus localisées au cours des années subséquentes. Ces interventions furent d'une importance décroissante jusqu'en 1980 où l'on a constaté une reprise en force de l'épidémie dans l'Est du Québec.

Malgré des pulvérisations sporadiques dans l'Est, dans la vallée du Témiscouata depuis 1971, comme en Gaspésie depuis 1973, l'épidémie marquait sa persistance pour atteindre son point culminant ces dernières années. Les objectifs de lutte ont changé devant les résultats obtenus. On n'espère plus contrôler l'épidémie. On prétend maintenant conserver une portion de forêt verte, comme en stockage pour les besoins industriels des 15 à 30 prochaines années, moyennant une "protection" par voie de pulvérisations aériennes annuelles sur environ 1 600 000... ha. Cette superficie correspond environ au dixième du territoire d'infestation. Elle correspond aussi aux limites opérationnelles qu'on s'est fixé pour assurer le programme de protection envisagé maintenant jusqu'en 1986.

Cependant, ce programme est dorénavant concentré à plus de 80% sur les étendues conifériennes du Bas Saint-Laurent-Gaspésie, en terres publiques, pendant que la forêt des Appalaches est encore l'objet de certaines prévisions de protection continue. D'autres prévisions de pulvérisations sont encore retenues pour des zones d'infestation aux Escoumins, sur la Côte-Nord, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans la région de Québec.

3. Régions forestières et problématique rurale

En bref, le territoire "protégé" qui est la cible de pulvérisations d'insecticides à des degrés variables d'intensité, constitue une part importante de l'espace rural habité du Québec.

Les régions qui sont la cible de ce programme de pulvérisations sont donc des régions forestières pour une large part de leur activité économique essentielle. Selon les statistiques de 1980, la forêt de la Côte-Nord contribue à 36% des emplois manufacturiers sur son territoire (1 600 emplois), celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean à 34% (5 800 emplois) et celle du Bas Saint-Laurent-Gaspésie à 41% (3 400 emplois). Ce sont aussi des régions-ressources, dont l'économie est d'abord fondée sur l'exploitation des ressources primaires. Il arrive encore que les activités de certains secteurs de population soient partagées entre l'agriculture et la forêt, voire même la pêche.

En milieu rural, l'équilibre dans l'exploitation des ressources est crucial pour une saine occupation du territoire. Or, le développement industriel des trois dernières décennies aura consacré l'héritage de difficultés de plus en plus marquées entre l'homme et l'exploitation de sa ressource, consistant en une modification régulière, à la baisse, de la main-d'oeuvre dans l'exploitation des ressources primaires, principalement l'agriculture et la forêt, au profit d'une production qui, par ailleurs, a doublé, voire triplé sa capacité. Il en est résulté une certaine "déstructuration" rurale dont l'effet est important, malgré une certaine augmentation du niveau de vie: exode de population, surtout les jeunes, chômage accru, fermeture des rangs et des villages, abandon des équipements publics érigés au long des laborieux efforts de peuplements.

La pression sur la ressource forêt, la plus à portée et consistant dans l'activité la plus immédiatement lucrative, a eu tôt fait de développer un type d'exploitation au-delà de la possibilité, que les opérations de plus en plus mécanisées allaient encore amplifier. C'est en tout cas la situation qui s'est développée dans l'Est du Québec, où la plupart des unités de gestion en forêt publique font voir un déficit sur la possibilité en résineux, pendant que le feuillu est toujours sous-exploité. On dit que la forêt privée a été également surexploitée en regard de la détermination des besoins industriels.

On a pensé compenser ce déficit par des travaux sylvicoles, mais sans réussir à écarter complètement le danger de la baisse de possibilité à moyen terme. La demande sur les marchés extérieurs pour le bois d'oeuvre et les pâtes et papiers étant pendant ce temps des plus intéressantes, on a investi pour y répondre sur la pression du temps présent, quitte à devoir compenser plus tard par des travaux sylvicoles accélérés le déficit qui s'accumulait.

Dans le sciage, des usines de capacité de plus en plus considérable se sont implantées, qui ont dévoré des volumes de bois sans cesse accrus. Pour l'ensemble du territoire d'exploitation qu'est l'Est du Québec où les activités forestières se sont développées dans une autarcie relativement complète, de l'exploitation à la transformation, les usines sont devenues suréquipées en regard des besoins opérationnels des marchés aussi bien que de la capacité de la forêt à fournir le type de fibres requis par la structure d'usinage conventionnel.

4. Situation économique: un équilibre rompu

Baisse de 16,4% de l'activité manufacturière dans la région du Bas Saint-Laurent-Gaspésie en 1982. Le rapport entre la part que les activités dérivées de l'exploitation forestière occupaient dans l'activité manufacturière est passé de 41% en 1980 à 36,8% en 1981, pour n'être plus qu'à 35% en 1982.

En certains endroits, les usines de sciage ne fonctionnent plus qu'à 50% de leur capacité, le ralentissement des pâtes et papiers, qui n'opèreraient plus qu'à 75% de leur capacité en 1983, est venu affecter durement les scieries qui étaient équipées pour produire des copeaux: ceux-ci en sont arrivés à assurer 49% des approvisionnements des usines de pâtes et papiers. Les surplus d'inventaire sont considérables et viennent compromettre les lourds investissements consentis ces dernières années au titre des transformations technologiques et de l'augmentation de la capacité de production.

Partout encore, la baisse d'activité dans la construction est vivement remarquée. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans la région de Chicoutimi-Jonquière, il s'était mis en chantier 1 540 logements en 1978. Ce nombre est passé à 582 en 1981, puis à 500 en 1982. Une situation semblable peut être constatée dans les villes de la Côte-Nord

où une importante main-d'oeuvre en transit retourne maintenant à son point d'origine dans les villages du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie. Les 1 200 emplois perdus au moment où ITT Rayonier a laissé son moulin et ses exploitations à l'abandon en 1980 n'ont jamais été remplacés. Bientôt, c'est Schefferville!

En effet, le secteur minier subit également de durs contrecoups de la crise. Les mines de cuivre, jadis prospères de Murdochville en Gaspésie ont mis à pied quelque centaines de travailleurs l'été dernier. L'industrie de la pêche rencontrerait des difficultés importantes selon une toute récente analyse du Conseil régional de développement de l'est du Québec. Tout a un effet d'entraînement sur tout: crédit à la consommation, camionnage en vrac, paiements de transfert, commerce et même l'exploitation de la forêt privée, comme nous le verrons plus loin.

L'économie fragile des régions périphériques, c'est-à-dire des régions qui sont ici visées par les programmes de pulvérisations contre la tordeuse, ne semble pas devoir se raplomber facilement et les relèvements possibles pourraient devoir s'appuyer sur d'autres stratégies de développement et de l'occupation du territoire que celles qui furent utilisées jusqu'à présent. On peut encore craindre les conséquences qu'une décision appréhendée de la part du gouvernement de taxer le bois d'oeuvre canadien viendrait imposer à une industrie déjà fort en difficulté, dont les approvisionnements semblaient être jusqu'à récemment le plus gros problème qu'elle avait à affronter pour l'avenir; tel n'est plus le cas. Les problèmes les plus pressants sont désormais d'un autre ordre. En tout état de cause, si les niveaux actuels d'activité économique dans le bois se maintiennent tels qu'ils sont maintenant, les épuisements appréhendés dans les approvisionnements seront à tout le moins retardés.

5. Population, migration, situation de l'emploi

Un bref aperçu des populations, de leur migration et de la situation d'emploi pourrait terminer cette partie. La Côte-Nord avec une population de 117 878 habitants est la région où le "vidage" des ressources et le "vidage" de la main-d'oeuvre est le plus accentué. Cet épisode de décroissance est largement engagé depuis 1980, avec le ralentissement des activités minières, pulpe et papier et le bois d'oeuvre. Le taux de chômage s'est maintenu à 16% pendant les 7 premiers mois de 1982, à 14% depuis.

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean comptait une population de 185 411 habitants en 1976, et malgré un certain ralentissement de l'émigration au cours de la dernière décennie, le solde migratoire est resté élevé. Les années 1981 et 1982 auront été vraiment très dures pour l'économie régionale. Le secteur du bois a été le plus affecté, au niveau de l'emploi, mais l'activité commerciale a aussi subi une très grande baisse dans les agglomérations urbaines du territoire.

Malgré une étonnante stabilité du secteur manufacturier traditionnel des alumineries, le taux de chômage a atteint 19,6% en 1982, et ce à deux reprises, en juin et décembre, alors que le taux moyen pour 1982 aura été d'environ 17%.

Enfin, la région 01, (Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine) a une population forte de 326 000 habitants, qui représente 5,1% de celle de tout le Québec. Elle connaît un solde migratoire annuel toujours négatif. Le solde migratoire qui était de 5,8% de 1961 à 1971 a été ralenti puisque ce pourcentage est passé à 2,1% entre 1976 et 1980. Cependant dans l'ensemble des paroisses de l'arrière-pays, l'exode de population a été vraiment très marqué. Dans la Vallée de la Matapédia, on a connu un exode de 50% de la population en 15 ans; cette observation fait dire à l'avocat Maurice Drapeau dans "Défaire la défaite", SAIREQ, 1982: "La surexploitation de la forêt est déjà un drame. Le vidage d'une population de sa région est un drame encore plus grand." Une situation fort apparentée se reproduit dans la vallée du Témiscouata. Par ailleurs, la mise en place de sociétés d'exploitation des ressources et de groupements forestiers dans les diverses zones du territoire a prévenu la saignée de population d'être plus importante encore: 14 organismes de gestion en commun ont ainsi été implantés pour enracermer la population sur son territoire.

Malgré qu'elle soit demeurée la région la plus pauvre, l'Est du Québec a quand même connu au cours de la première décennie, un certain relèvement du niveau de vie général. En 1964, les études du BAEQ indiquaient un revenu per capita à 52% de la moyenne québécoise et un taux de chômage 2 fois supérieur à celui de l'ensemble du Québec. En 1980, le revenu personnel par habitant avait grimpé à 66,6% de la moyenne québécoise. Mais, comme l'indiquait le professeur Clermont Dugas à l'occasion d'un colloque sur le développement régional en Gaspésie, cette moyenne traduit mal la situation réelle de la population rurale du territoire:

Toutes les statistiques sont maintenant établies sur la base de la grande région de l'Est du Québec. Les moyennes ainsi produites contribuent à cacher les problèmes réels de la région. En guise d'exemple, monsieur Dugas a ajouté que le revenu moyen per capita serait sans doute plus bas si le haut salarié de la ville de Rimouski était exclu des calculs. (Dépêche de la Terre de chez nous, 18 novembre 1982)

Un gonflement de la moyenne des revenus per capita s'est notamment produit par l'augmentation des emplois liés à l'industrie des services, particulièrement dans l'augmentation des effectifs régionaux de la fonction publique et para-publique, dont Rimouski a été le pôle dominant.

L'Est du Québec, toujours selon M. Dugas, n'en est pas moins demeuré la région relativement la plus rurale de tout le Québec avec 50% de sa population résidente en territoire rural.

Le quart de la main-d'oeuvre active était dite en recherche d'emploi à la fin de 1982: le taux de chômage était en effet indiqué à 25,4% en décembre, pour une moyenne générale sur l'année de plus de 22%. A toutes fins utiles, c'est plus du tiers de toute la main-d'oeuvre disponible qui peut être considéré en chômage si l'on tient compte du fait que l'assistance sociale est devenue la source principale de revenu pour un certain nombre de ruraux pourtant aptes au travail.

6. Maintien de l'activité économique en milieu rural dans l'Est du Québec

Il a été dit plus tôt comment, dans les régions périphériques, tel l'Est du Québec, l'équilibre dans l'exploitation des ressources était garant du maintien de la population sur le territoire.

Il faudrait voir la complémentarité étroite qui a existé de tout temps entre les activités agricoles et les activités en forêt et examiner de plus près les effets qu'un changement marqué dans une exploitation peut avoir sur l'autre. Ainsi l'Est du Québec a connu une désaffectation agricole accélérée de 1951 à 1982, qui a fait passer le nombre de fermes de 21 700 à environ 4 000 désormais appelées fermes commerciales. Le passage de l'agriculture domestique à l'agriculture industrielle ne s'est cependant pas traduit à 100% par un exode de la campagne, car l'habitat rural a été maintenu dans bien des cas malgré les emplois parfois éloignés, dans les mines, dans les scieries, ou dans quelque autre industrie.

Les anciennes fermes sont devenues de nouvelles superficies forestières. D'autre part, une certaine agriculture domestique, très mineure, de jardinage et d'entretien, a pu se maintenir pendant que les emplois étaient occupés ailleurs, aux chantiers forestiers ou encore auprès des organismes de gestion en commun, dans le cadre des travaux de sylviculture entrepris par ces sociétés. Certaines sociétés ont même développé nouvellement des activités agricoles d'une certaine envergure pour combler les besoins d'emploi dans la population.

La forêt recouvre 85% du territoire de l'Est. Elle enclave un grand nombre de localités et de zones d'habitat. Le professeur Dugas de l'Université du Québec à Rimouski analyse que "91 municipalités ayant chacune plus de 21 travailleurs forestiers puisent dans la forêt une partie essentielle, et dans bien des cas la principale de leur subsistance économique" (1). En 1971, 21 municipalités dans les zones rurales du centre occupaient le quart de leur population aux activités forestières.

(1) "Un pays de distance et de dispersion", p. 75

On peut imaginer les perturbations qui surviennent tant au niveau de l'exploitation forestière que de l'emploi manufacturier quand déjà plusieurs usines ont dû fermer leurs portes en 1982, ou encore baisser sensiblement leur production. Il convient de reproduire ici les réponses écrites apportées par le ministère de l'Énergie et des Ressources à la commission, en janvier dernier, sur l'impact présent de la récession. La réponse est citée en entier:

Des relevés mensuels compilés par le ministère de l'Énergie et des Ressources depuis le 22 février jusqu'au 29 novembre 1982 indiquent les faits suivants pour la région 01:

- 16 usines ont arrêté leur production pour un total journalier de 1827 mètres cubes de bois scié;
- 5 usines ont réduit leur production pour un total de 470 mètres cubes par jour de bois scié;
- au total, la perte de production est de 63%;
- 1 081 employés ont ainsi été mis à pied en usine soit 61% de la main-d'oeuvre.

Selon le dernier relevé disponible, l'impact des arrêts ou ralentissements de production s'établit comme suit dans chacune des unités de gestion:

<u>Numéro de l'unité de gestion</u>	<u>Production arrêtée (m³ /j)</u>	<u>Production réduite (m³ /j)</u>	<u>Mises à pied</u>
Grand Portage (1)	589 (6)	260 (3)	262
Bas St-Laurent (12)	520 (2)	120 (1)	407
Baie-des-Chaleurs (13)	50 (1)	90 (1)	50
Gaspésie (14)	162 (3)	-----	197
Chic-Chocs (15)	506 (4)	-----	165
Total Région 01	1 827 (16)	470 (5)	1 081

Note: Les données entre parenthèses indiquent le nombre d'entreprises dont la production est arrêtée ou réduite pour chacune des unités de gestion.

Par ailleurs, du côté des pâtes et papiers, le même examen du ministère de l'Énergie et des Ressources fait voir un certain nombre de fermetures temporaires, qui ont affecté 620 travailleurs. Nous reproduisons ici la réponse fournie à la commission:

Usine	Localisation	Périodes de fermeture	Emploi à l'usine
Abitibi-Price (Gaspésie-Pulp)	Chandler	13 au 26 juin 1982 1 au 9 octobre 1982 1 au 9 novembre 1982 24 au 31 décembre 1982	- 500
CIP	Matane	19 au 27 septembre 1982	- 120

Source: Compilations spéciales DGIF: Pulp & Paper Week

L'impact des fermetures temporaires est perceptible au niveau des unités de gestion suivantes:

- Unité de gestion de la Gaspésie (14) : Usine de Abitibi-Price
- Unité de gestion des Chic-Chocs (15) : Usine de la CIP à Matane

(Ces informations du ministère de l'Énergie et des Ressources ont été transmises le 13 janvier 1983 sous la signature de M. Jacques Poirier, Direction de l'industrie du bois ouvré).

On peut expliquer par le contexte créé par la crise que les gens qui ont le privilège de posséder un lopin de terre s'accrochent à leur boisé de ferme pour tenter d'en tirer un revenu, ce qui accentue la pression sur l'exploitation des boisés privés et qui a posé des contraintes considérables ces dernières années aux Syndicats de producteurs de bois.

Une situation paradoxale se produit alors, qui est facilement explicable par le "besoin de gagner": les demandes de permis de coupe augmentent en proportionnelle importance avec la crise. Pourtant le marché même appelle une baisse marquée des approvisionnements dans

une égale proportion. Le nombre d'employés manuels en chômage, des scieries, de la construction ou des différents autres types d'industries se reflète immédiatement sur la demande d'exploitation des boisés privés.

Pendant que le Syndicat des producteurs de bois de Gaspésie recevait 2 400 demandes de permis de coupe pour l'année 1983 sur les 4 000 propriétaires de son territoire, le Syndicat des producteurs de bois du Bas Saint-Laurent en recevait 6 200 pour environ 11 000 propriétaires de boisés. Habituellement, soit avant 1980, le Syndicat du Bas Saint-Laurent n'aurait pas reçu plus de 3 500 demandes, les propriétaires en effet n'exploitent pas leur boisé, à chaque année. Et encore, chaque propriétaire aurait touché en moyenne de 3 000,00\$ à 4 000,00\$ pour l'exploitation de son boisé. En 1981, pourtant, les trois quarts des gens qui ont demandé des permis de coupe avaient eu moins de 2 000,00\$ de revenus de cette coupe. Plus du tiers de ces producteurs peuvent être identifiés comme des exploitants agricoles mais la grande partie des autres exploitants qui demandent des permis de coupe pourraient bien être des chômeurs qui espèrent ainsi tirer un revenu essentiel de l'exploitation de leur boisé.

7. La crise dans l'industrie et l'épidémie de tordeuse des bourgeons

Dans le contexte économique présent, l'insécurité est très vive, tant pour les populations rurales du territoire que pour les industries et les gestionnaires du gouvernement, qui voient dans les effets visibles de la tordeuse une cause supplémentaire d'inquiétude. Cependant, le danger est réel que l'épidémie de la TBE masque en partie les causes structurelles qui conditionnent la situation actuelle dans les industries du bois et qui mériteraient pourtant d'être regardées.

Il faut d'abord bien situer les effets réels à court terme de la récession aussi bien que certains défauts structurels de l'exploitation forestière, avant que de tenter d'apprécier les dégâts causés par la tordeuse, dont les effets se feront sentir davantage à moyen et à long terme des approvisionnements. Il est pour le moins regrettable de constater que l'épidémie de la tordeuse a semblé, jusqu'à récemment, prendre toute la place dans la discussion des problèmes. Telle est en effet l'impression que les citoyens peuvent garder de la lecture des médias régionaux.

Nous avons vu certains effets réels de la récession économique sur l'emploi régional. Il faudrait examiner les autres effets structurels de l'exploitation forestière sur l'emploi présent et potentiel. Les opérations mécanisées de grande envergure en forêt publique expliquent en partie la baisse de main-d'oeuvre. On impute encore au type de coupe pratiquée les effets d'une régénération souvent déficiente qui contribue à compromettre la possibilité forestière d'avenir. Les coupes à blanc sur de vastes étendues ont créé sur certaines aires d'exploitation des coûts susceptibles et dans d'autres cas des forêts vulnérables à la tordeuse. Sur d'autres enfin, ce mode de coupe a laissé de vastes superficies se régénérer en feuillus indésirables. Ces questions sont abordées dans l'annexe 2 du rapport.

L'industrie du sciage connaît encore des problèmes considérables qui sont liés à une pénurie de bois de qualité pour le sciage sur un territoire où la forêt est plutôt jeune. La grande capacité des usines de sciage, leur importance et leur nombre constituent un enjeu important au moment où les approvisionnements aussi bien que les marchés sont si affectés. Déjà la forêt privée, naturellement plus à la portée, n'approvisionne l'industrie du sciage que dans une moins grande proportion vu sa difficulté à fournir les billes de qualité requise. Par ailleurs, dans les régions limitrophes du Maine, une part importante des approvisionnements pour le sciage provient de cet État américain.

La récession présente, qui se fait sentir également dans les pâtes et papiers, engendre un effet de court-circuitage en chaîne qui peut résulter dans un abaissement des prix et une diminution de la demande, alors que les industries du bois sont de plus en plus fortement intégrées. La production mondiale des pâtes et papiers a considérablement augmenté sa capacité ces dernières années, faisant baisser la contribution relative de l'industrie canadienne aux marchés internationaux. Ainsi, le taux d'utilisation dans l'industrie canadienne est descendu en septembre 1982 à un niveau aussi bas que 69% de la capacité de production (1).

La valeur de la tonne de papier journal qui serait grimpée à 525,00\$ US il y a quelques années, n'est plus qu'à 470,00\$ US. D'autre part, en regard de la pénétration du marché américain, la stratégie protec-

(1) Les Affaires, Perspectives économiques: prévisions 1983, 29 janvier 1983, S22, S-23.

tionniste de notre voisin du Sud a d'abord joué sur le papier avant de vouloir s'appliquer au bois d'oeuvre. Cette situation n'apparaît pas devoir être réversible à court terme. Elle crée des problèmes importants sur tout le marché du bois, notamment dans les industries de sciage mêmes, dont une partie importante des revenus provient dorénavant de la vente des copeaux et résidus aux pâtes et papiers. Les surplus d'inventaires de copeaux sont imposants et mettent en cause la survie de plusieurs usines; une quarantaine de scieries sur les 200 du Bas Saint-Laurent-Gaspésie s'étaient équipées à grands frais pour produire des copeaux.

Il fallait, pour apprécier l'impact de la tordeuse, tenter de distinguer les causes de la situation présente. On verra alors comment la pression sur l'abaissement des prix et de la demande intervient dans la mise en marché "du bois de tordeuse", et comment les syndicats et offices de producteurs de bois représentant les propriétaires de boisés privés ont été aux prises avec des surplus qui se sont produits dans le circuit de la mise en marché, en subissant parfois les plus lourdes pertes.

8. Impact sur la gestion des inventaires de bois résineux des forêts privées

La forêt privée fournit habituellement environ 25% des approvisionnements de l'industrie, et jusqu'à 40% des approvisionnements des pâtes et papiers, comme dans l'Est du Québec. Mais ne disposant pas de plans fermes d'approvisionnement qui étaient pourtant réclamés depuis un certain temps, les syndicats de producteurs ou offices se sont retrouvés ces dernières années avec des surplus d'inventaires importants qui ont obligé plus récemment à des contingentements sévères. Le marché, vite engorgé déjà de surplus au niveau des copeaux, s'est fait capricieux sur l'achat des rondins en provenance de la forêt privée.

Les producteurs privés furent donc affectés quant à leur capacité de vendre le bois récolté et quant au prix qu'on voulait bien leur offrir. Plutôt que de forcer la main des industriels et de faire assurer pour les syndicats et offices une certaine garantie d'approvisionnement, le gouvernement choisit la voie de la concertation, organisant en 1982 et en 1983 des rencontres entre les industriels et les producteurs, amenant ces derniers au contingentement volontaire et

s'offrant à subventionner la production de 1982 à 2,00\$ le m³ le bois en provenance des boisés privés affectés par la tordeuse.

La tordeuse avait provoqué un certain mouvement d'inquiétude chez les propriétaires de boisés alors que les manifestations visibles de l'infestation faisaient voir une forte mortalité des arbres. Cela a correspondu au moment où les contingentements n'étaient pas toujours bien établis et alors que les prévisions de marché étaient optimistes. Il en est résulté un fort achalandage de bois qui n'a pas trouvé preneur. Les surplus d'inventaires importants des années 1979, 1980 et 1981 viennent à peine de se résorber. Sans doute certaines pertes auraient-elles pu être évitées et du bois de meilleure qualité livré aux usines si on avait pu établir alors des méthodes plus sécuritaires pour la conservation du bois en excédent, au cours de ces années. L'annexe 1 décrit les méthodes de stockage disponibles.

Les syndicats et les offices de producteurs de bois se ravisent face à la situation présente en modifiant un certain nombre de règles qui visent à leur permettre de s'éviter de trop lourds inventaires de bois résineux à mettre en marché. Par ailleurs, on a commencé à augmenter les permis de coupe pour les feuillus, largement sous-exploités, dont on espère augmenter la mise en marché. Enfin, les nouvelles politiques visent à mieux distinguer les besoins de coupe exprimés à cause des dégâts causés par la tordeuse de façon à la servir en priorité. Notons qu'en prévision de 1983, 2 000 demandes de coupe sur 6 200, justifiées pour la récupération du bois de tordeuse, ont été adressées au Syndicat de producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, qui doit vérifier le bien-fondé des demandes et voir à leur accorder une certaine priorité. La présence de la tordeuse dans des peuplements a pu fournir un prétexte à une coupe à blanc sur de plus vastes étendues, ce qui ne favorise pas la pratique de la coupe par bandes ou par trouées. Cependant, cette politique de récupération pratiquée dans la forêt publique a provoqué des protestations. Les exploitants privés ne seraient pas nécessairement favorables à ce type de récupération massive et à ces méthodes de coupe, même s'ils plaident pour qu'un plus fort volume "de bois de tordeuse" de la forêt privée, trouve place sur le marché.

Il a été bien démontré comment les pertes sur forêt privée du bois atteint par la tordeuse sont plus immédiatement ressenties. Des milliers de propriétaires individuels y perdent une importante source de revenus. C'est pourquoi des efforts particuliers doivent être

entrepris pour la récupération du plus fort volume de matière ligneuse en perdition sur la forêt privée. Ces volumes varient de 7 à 17% du total de forêt résineuse sur forêt privée selon les territoires des syndicats de producteurs et ils totalisent 10 669 664 m³ solides, soit 4 415 033 cordes qui devraient être récupérées en priorité. Pour le seul territoire du Bas-Saint-Laurent, un volume de 3 564 191 m³ solides serait à récolter à court terme. Notons enfin que le ministère de l'Energie et des Ressources indiquait dans son étude d'impact une prévision de récupération de 1 500 000 m³ en forêt privée de bois affecté par la tordeuse.

Il semble que l'objectif de privilégier la récupération "du bois de tordeuse" en forêt privée ait été dûment reconnu. Il a été en tout cas maintes fois affirmé. La réalisation de cet objectif a cependant laissé fort à désirer, puisqu'on n'a pas encore pu établir à ce jour des mécanismes satisfaisants de mise en marché. Sans un plan d'approvisionnement consistant en des protocoles fermes, quant aux volumes d'approvisionnement et aux garanties d'achat entre les producteurs d'un territoire donné et l'industrie de transformation, on n'aurait pas réalisé l'équilibre de gestion que plusieurs souhaitent. Les rencontres qui sont engagées entre industriels et syndicats de producteurs devraient marquer l'étape préparatoire à l'établissement de ces plans d'approvisionnement.

Les effets de "saisissement" provoqués par la tordeuse et par les difficultés de la mise en marché du bois, en avivant la conscience d'un certain état de surexploitation de la forêt résineuse, auront amené selon plusieurs des bénéfices certains si on considère les étapes qui ont été franchies dans la rationalisation des approvisionnements, dans la réalisation des inventaires sur forêts privées et dans l'établissement volontaire de plans de gestion sur le territoire de chacun des syndicats ou offices.

La pression est par ailleurs toujours aussi forte pour que l'on accorde une priorité au "bois de tordeuse" venant de la forêt privée dans l'approvisionnement des usines et dans l'adoption de mesures générales visant à l'augmentation de la possibilité forestière.

9. Impact sur l'exploitation de la forêt publique

Un effort considérable de rationalisation fut conduit par le ministère des Terres et Forêts d'abord, puis par le ministère de l'Énergie et des Ressources, pour tenter d'abaisser les pertes de matière ligneuse en accordant priorité à la récupération du bois dans les peuplements infestés par la tordeuse. Une pression continue s'exerça alors sur les entreprises bénéficiant de concessions ou de garanties d'approvisionnement. Le ministère était en pleine offensive pour rétrocéder les anciennes concessions forestières et pour se doter d'une expertise et des modes de gestion complexes exigés par l'exercice de cette nouvelle gérance sur la forêt publique. Le ministère allait désormais s'obliger à fournir des garanties d'approvisionnement et à soumettre l'exploitation des peuplements désignés à un certain nombre de règles.

L'effort maximal de récupération des bois affectés par le passage de l'épidémie qui s'engagea par la réorientation des territoires de coupe fut au cœur de cet exercice. Mais cela dut se concilier. Les grandes entreprises exploitantes ont pu chercher à obtenir certaines compensations pour ces nouvelles contraintes. Une stratégie de récupération massive, dictée par l'urgence, sans les compléments nécessaires d'aménagement forestier, n'a-t-elle pas contribué à accentuer le déficit de la possibilité forestière? Rappelons qu'au niveau de toute la province, le programme proposé envisageait de récolter ainsi pour l'année 1982-1983 quelque 2 348 000 m³ de bois mort ou mourant et 10 048 000 m³ de volume résiduel (de bois vert avoisinant les zones de mortalité des arbres).

L'État acceptait de perdre certains revenus de ses droits de coupe. L'industrie assumait également, semble-t-il, certains coûts supplémentaires en exploitant dans des peuplements infestés par la tordeuse. Ainsi, l'infestation des peuplements par l'épidémie de la tordeuse est devenue un lieu de négociation pour l'abaissement jusqu'à aussi peu que 0,14\$ le m³ les droits de coupe traditionnellement fixés à 1,41\$ le m³. On a attiré l'attention de la commission sur le fait que les industriels de l'unité du Grand Portage ne payaient pas plus de 0,17\$ le m³, situation qui fut cependant décrite comme exceptionnelle.

Bien sûr, ces réductions ne furent pas toujours consenties à cause de la TBE, d'autres critères tels que le morcellement du territoire, le taux de carie, le degré de chablis, etc. ont pu s'ajouter, mais il n'y a pas de doute que les dégâts causés par la tordeuse furent le plus souvent invoqués. Le tableau suivant, tiré des documents du ministère de l'Énergie et des Ressources, fait voir comment les recettes que le gouvernement a pu tirer de ces droits ont baissé plutôt que d'augmenter au cours des quatre dernières années dans la région 01.

Région 01	Volumes (en 1 000 m ³)	Droits de coupe en (\$1 000)
1978-1979	2 660	2 824
1979-1980	3 289	3 080
1980-1981	2 542	1 975
1981-1982	2 677	1 874

La perception de ces droits s'est maintenue à la hausse partout ailleurs totalisant pour tout le Québec 37 674,00\$ en 1981-1982 pour 24 082 000 m³.

10. Modifier un certain nombre de règles: priorité à la récupération, au stockage et à la mise en marché

Nous avons vu comment le gouvernement québécois a consenti des efforts considérables depuis les années 1970 pour pondérer l'impact de cette épidémie. Le fait d'avoir investi depuis 12 ans plus de 64 000 000 \$ dans les programmes de pulvérisations d'insecticides chimiques n'aura pas été de moindre importance parmi l'ensemble des moyens déployés. Il nous faudra de toute évidence ramener à la discussion un programme qui a nécessité autant de déploiements et d'énergies pour questionner l'impact de cette intervention même en regard des populations et des intervenants du milieu forestier.

Nous ne doutons pas des efforts entrepris depuis un certain nombre d'années et des mesures incitatives mises en place pour récupérer le plus possible de bois atteint par la tordeuse. Un stock important de matière ligneuse en perdition a ainsi été épargné et a pu prendre le chemin des usines.

Les aires où la mortalité des arbres était constatée totalisaient 11 190 109 ha la saison dernière. Une prévision pour 1986 chiffre à 150 millions de m³ le bois en perdition qu'il faudrait récolter sur les terres publiques. A mesure que l'épidémie progresse pour atteindre son sommet, le stock résiduel de bois mourant augmente.

Il conviendrait donc qu'on avise dès à présent d'un plan énergique pour la récupération et le stockage des plus forts volumes d'arbres en perdition au cours des prochaines années, en vue d'un ré-échelonnement des approvisionnements sur les 10 à 12 ans à venir.

Le gouvernement pourrait ainsi s'aviser de créer une structure d'emploi continue à partir de maintenant à la récupération des arbres en perdition, répondant ainsi à un besoin fort marqué pour la création d'emplois dans une période où la récession frappe durement. Une intervention comme celle que nous pensons devoir être engagée nécessiterait un ensemble de dispositions pour la récolte, l'entreposage, la transformation avant entreposage au besoin, et l'échelonnement dans le temps de la distribution aux usines de la matière ligneuse ainsi épargnée. Le fait que l'on puisse procéder à une telle opération, avec toute l'envergure qu'elle pourrait avoir, est avant tout une question de volonté politique. Celle-ci saurait commander les stratégies d'appoint et les expertises. Il est bien évident que cela ne pourrait se faire sans une stratégie fortement intégrée au niveau de la mise en marché du bois, où une maîtrise d'oeuvre est à envisager.

Il faudrait concevoir que les rôles ainsi exigés correspondent à ceux que pourrait exercer une société d'exploitation forestière chargée de constituer une véritable banque de bois et d'en écouler le produit sur le marché. N'est-ce pas là un objectif inscrit dans la loi constitutive de Rexfor? La société d'État n'a-t-elle pas acquis dans le passé de fortes expertises dans des programmes de récupération et de mise en marché, qui la rendraient apte à s'acquitter d'un tel mandat? A moins qu'on avise de créer une structure spécifiquement nouvelle pour ce faire, qui assurerait le rôle de régulation exigé entre les diverses composantes du marché, qui verrait à éviter les engorgements, à régler les prix, à stabiliser les diverses productions, à engager, s'il y a lieu, les réorientations industrielles exigées pour une meilleure utilisation de la matière ligneuse, notamment l'utilisation d'une quantité accrue de feuillus.

On pourrait qualifier ce qui serait à faire de véritable effort de guerre. Une nouvelle solution intégrée pourrait en effet être exigée si l'on veut aviser efficacement devant cette dévastation que cause l'épidémie de la tordeuse et développer du même coup des actions propices face à la récession économique, qui laisse une si forte main-d'oeuvre inemployée. Un nouveau plan quinquennal pourrait être envisagé, engageant un effort accru de concertation. La population pourrait peut-être ainsi, tirer profit de l'épidémie de la tordeuse. Les

effets dramatiques de la crise, passagère, espérons-le, qui sévit ces années-ci seraient ainsi amenuisés par l'effet des programmes de récupération entrepris aux fins de conserver un capital ligneux qui autrement serait définitivement perdu.

On pourrait en profiter pour investir de façon concomitante sur l'avenir par l'accroissement de travaux sylvicoles de tous ordres. Tous ces travaux visant à maximaliser la possibilité forestière et à changer la susceptibilité et la vulnérabilité à la tordeuse, des forêts méridionale et boréale.

Compte tenu du danger des baisses d'approvisionnement que l'atteinte massive à la forêt résineuse par l'épidémie de tordeuse pourrait faire craindre, il convient d'engager toutes ces stratégies et bien d'autres en complément les unes aux autres en vue de reporter ces échéances.

Mais un certain nombre de règles relatives aux garanties d'approvisionnement et aux droits de coupe pourraient également être modifiées. Ces règles assureraient une plus juste discrimination sur les méthodes de coupe, en vue d'optimiser les coupes à fort potentiel de régénération, d'assurer un meilleur tri des fibres et une meilleure récupération de toute la matière ligneuse disponible. Les entreprises exploitantes pourraient porter une responsabilité plus immédiate sur la régénération en essences désirables des territoires de coupe; elles auraient également à répondre des opérations mécanisées qu'elles conduisent sur ces sols. La régénération en sapinage sur la pessière, là où les peuplements d'épinette noire fournissent des fibres de si grande valeur, devrait être stoppée de toute urgence. L'annexe 2 aborde cette question de façon précise.

11. Ce que peut impliquer le choix de lutte à la tordeuse par les pulvérisations aériennes d'insecticides

Les pulvérisations aériennes d'insecticides chimiques pour lutter contre les insectes forestiers consistent en une stratégie qui a été mise de l'avant par le Service canadien des forêts. Elle fut adoptée non sans plusieurs réajustements consécutifs, selon les courants d'opinion dans la population, par des provinces voisines du Québec et les États de la Nouvelle-Angleterre pour lutter contre la présente épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

De fait, l'épandage d'insecticides chimiques, à doses répétées, sur de vastes zones forestières où est disséminé l'habitat rural ne peut que soulever un certain nombre de problèmes d'une très grande sensibilité qui sont abordés dans l'annexe 5 et dans le chapitre 4.

L'intérêt de cette analyse est d'abord de voir comment la population du territoire a pu être impliquée dans une telle prise de décision, comment elle a pu réagir, comment elle a pu, par le mode d'intervention choisi, assumer son emprise sur la gestion de la ressource principale de son territoire. Cela n'est pas une considération négligeable quand on sait comment la population de l'Est du Québec a voulu fonder son développement sur des objectifs de plus en plus avancés de prise en charge collective.

Or, l'examen de la question des pulvérisations aériennes d'insecticides comme mode d'intervention en milieu forestier, voire comme mode d'aménagement forestier, nous force à reconnaître que de telles interventions, justement parce qu'elles s'exercent sur des étendues vierges où l'habitat est disséminé, se développent à l'insu des populations et ne misent guère d'ailleurs sur des consensus démocratiques pour commencer de s'exercer. La population est informée d'abord comme d'un fait accompli ou si près d'être accompli qu'on doute de pouvoir influencer sur les décisions. Peu de forums, de débats, d'information écrite sur la nature des produits utilisés, leur danger potentiel, de telle sorte que peu de citoyens, en dehors des spécialistes, peuvent se faire une opinion bien fondée, qui pourrait concourir à faire reconnaître cette pratique comme étant consensuellement admise, en toute connaissance de ses causes comme de ses effets.

De fait, c'est à la suite de la création du Bureau d'audiences publiques et à l'application du Règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement qu'une telle consultation a pu avoir lieu à l'automne 1982. Le programme de pulvérisations n'en était pas moins engagé depuis 12 ans.

L'opération des arrosages contre la tordeuse avait d'abord été engagée dans une sorte de désarroi marqué face à cette nouvelle épidémie, sans que l'on sache beaucoup de choses sur l'épidémiologie de l'insecte et sur les mouvements de l'épidémie. Au début, on a cru pouvoir circonscrire les foyers d'infestation. C'est ainsi que des programmes massifs ont pu être justifiés, par l'usage de nouveaux insecticides chimiques qui, selon l'état des connaissances, étaient vus comme plus inoffensifs à l'environnement que le DDT qui avait servi à la lutte contre l'épidémie précédente avant d'être banni entre-temps.

Déjà en 1971, dans le cadre du premier programme d'envergure contre la tordeuse, on pulvérisait 46 500 ha dans le Témiscouata pour écraser un foyer naissant. En 1973, on opérait de la même manière, quoique plus massivement, pour tenter d'éteindre l'attaque qui se faisait voir sur la péninsule gaspésienne. Les pulvérisations se continuaient d'une manière plus ou moins sporadique jusqu'à ce jour, sur le territoire de l'Est du Québec, certaines aires étant couvertes de manière consécutive plusieurs années de suite.

Les opérations de pulvérisations avaient été acceptées comme une stratégie de moindre mal par les organismes du milieu. De fait, le ministère des Terres et Forêts avait su s'assurer le soutien de nombre d'industriels, de municipalités et d'individus, avec l'objectif d'engager l'action nécessaire pour enrayer l'épidémie, la démonstration d'innocuité des produits utilisés semblant satisfaisante. Cela ne mena néanmoins jamais tout à fait à un consensus. Ainsi, à l'automne 1974, l'Association forestière du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie écrivait au ministre Kevin Drummond, s'en prenant surtout au manque de recherches pour réaliser une lutte adéquate contre l'épidémie et au défaut d'avoir dûment informé la population sur les enjeux et les moyens de lutte à conduire. On insistait pour que des efforts et des moyens financiers soient employés afin de chercher d'autres modes de traitement que les pulvérisations aériennes (lettre du 26 novembre 1974 présentée en annexe à son mémoire).

Le Conseil de la forêt de l'Est du Québec, groupe représentatif, formé du plus grand nombre d'associations, revendiquait dans sa présentation à la Commission parlementaire sur l'industrie des pâtes et papiers le 14 octobre 1977, "que l'on intensifie les recherches pour trouver des méthodes sûres et sécuritaires de lutte contre la tordeuse". Le même groupe insistait d'abord pour que l'État intensifie les programmes de sylviculture et de reboisement. Enfin, en avril 1982, l'Association forestière du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie faisait un nouvel examen de la situation et marquait son insistance à ce que "les énergies nécessaires soient consacrées à la recherche de solutions à court, à moyen et long terme avec le souci de préserver, de maintenir et d'augmenter la qualité et la quantité du stock ligneux de la région...". (Annexe au mémoire de l'Association forestière du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie). L'organisme préconisait encore un plan quinquennal de récupération et un programme de restauration forestière. Il ne faisait pas mention spécifiquement des arrosages, mais au moment de la présentation de son mémoire en décembre 1982, on pouvait lire comme conclusion un énoncé qui laisse songeur sur le degré de confiance et d'endossement de la stratégie choisie des pulvérisations aériennes d'insecticides chimiques.

"Nous sommes obligés de nous appuyer sur ces hypothèses (celles du promoteur), écrit l'Association dans son mémoire déposé à l'audience. Nous tolérons donc les pulvérisations d'insecticides car le ministère de l'Énergie et des Ressources ne peut pas nous offrir d'autres options pour conserver le stock de matière ligneuse. Toutefois, nous encourageons le recours aux produits les plus sûrs comme le *Bacillus thuringiensis*."

Cette position reflète la prudence d'un certain nombre d'autres organismes représentatifs de la population et des producteurs forestiers. Une prudence qui se fait attentiste, qui ne dissipe pas ses doutes et qui ne manque pas de porter sa charge de frustration devant l'absence de solutions alternatives ou complémentaires aux pulvérisations.

Une explication s'impose ici sur le fait que le choix des pulvérisations aériennes d'insecticides amène une technologie et une manière de faire sur lesquelles le milieu n'a pas une telle emprise qui le fasse se sentir tout à fait responsable de l'opération. L'attentisme qui est constaté consiste en une attitude de défensive et d'expectative face au promoteur, qui résulte du fait que la solution envisagée est présentée à l'extérieur de l'initiative que le milieu pourrait engager et à laquelle il pourrait contribuer.

Bref, c'est une situation de désarroi et de division profonde face au choix des arrosages qui peut être constatée dans la population et parmi les groupes qui font de l'exploitation forestière. Ce choix est devenu un lieu de controverse d'une extrême sensibilité. Voilà qui est tout le contraire des grands mouvements de mobilisation par lesquels l'Est du Québec avait appris à engager la solution de ses problèmes. N'est-ce pas une conséquence même de la technologie des pulvérisations que d'avoir convaincu la population rurale de l'Est du Québec de son inefficience et de l'avoir comme désappropriée, fût-ce tout à fait involontairement, de ses modes propres d'agir? À ce seul titre, les pulvérisations aériennes d'insecticides devraient être reconsidérées.

D'autres raisons pourraient encore s'ajouter. Pour soutenir le programme de pulvérisations aériennes d'insecticides, l'épidémie de la tordeuse a souvent été présentée comme une calamité, un certain

nombre de défauts structurels de l'exploitation de la forêt de l'Est du Québec a peut-être été oublié. Les arrosages ont monopolisé un long moment tout le discours sur les problèmes forestiers et l'essentiel des moyens d'action. Ils ont pu accaparer l'attention mais on a peut-être omis de tirer de l'épidémie un certain nombre de leçons utiles sur les aménagements forestiers. Alors qu'on n'a pas suffisamment examiné divers modes d'action à entreprendre sur le terrain, qui auraient pu faire que le plus grand nombre d'intervenants forestiers soient impliqués.

Alors que certains modes d'exploitation forestière risquent de créer des forêts dégradées, les pulvérisations aériennes d'insecticides pourraient bien constituer une stratégie d'aménagement forestier en porte-à-faux qui compromet plutôt qu'elle n'aide véritablement la possibilité forestière à long terme.

A force de maintenir l'illusion qu'on ne subit pas des pertes trop graves maintenant, parce qu'on protège bien la forêt, ne finit-on pas, avec le temps et les séquelles de la prolongation de l'épidémie, par subir des pertes bien plus grandes que ce qu'on n'aurait jamais perdu dans la mesure où le danger d'illusionnisme que constituent les pulvérisations enrayer les politiques d'aménagement forestier intensif, de récupération et d'autres, qui seraient dictées par le sentiment d'une plus grande urgence? En affrontant la dynamique naturelle de l'épidémie, les pertes de matière ligneuse pourraient certes être plus lourdes, sur un temps plus court, mais une mobilisation effectuée pour y faire face pourrait aussi réaliser des résultats étonnants.

Une dernière remarque s'impose sur le fait que, dans cette analyse, nous n'avons pas essayé de rendre compte fidèlement et en détail de l'éventail des opinions exprimées sur les pulvérisations. Nous sommes conscients qu'en plus de l'opinion dont nous avons fait état, qui marquait son choix des arrosages tout en exprimant maintes réserves, il y a, venant du milieu industriel, une opinion généralement favorable aux pulvérisations telles qu'elles se pratiquent, alors que des groupes intermédiaires et des comités de citoyens s'y sont opposés, tout autant pour des principes environnementaux et de protection de la santé humaine que pour proposer une vision différente de la gestion forestière. On aura d'ailleurs été surpris de voir avec quel degré de pertinence et de rigueur les opposants aux pulvérisations se sont appliqués à proposer des alternatives forestières, dont le ministère, gestionnaire de la forêt québécoise, pourra certes trouver à s'inspirer.

12. Un choix pour la forêt habitée du Québec

Quant l'emploi du secteur secondaire se détériore, comme présentement, d'une manière qui ne semble pas facilement réversible, quand l'emploi dans le secteur tertiaire recule et que le chômage prend des proportions importantes, il reste encore la possibilité de développer des emplois par la mise en valeur des ressources primaires grâce à une mobilisation qui peut occuper une forte main-d'oeuvre. C'est pourquoi, dans cet essai d'analyse socio-économique sur l'épidémie de la TBE, nous avons été amenés à voir également de près les effets sur le milieu rural d'une période de récession comme celle que nous connaissons, et des modes d'exploitation et de mise en valeur des ressources du territoire. Notre analyse nous conduit à suggérer le remplacement de la stratégie d'intervention envisagée (les pulvérisations) par une panoplie de moyens destinés à développer l'emploi et à consolider l'occupation en territoire rural.

Ceci nous conduit encore à certaines considérations sur l'optimisation de l'occupation et de l'exploitation des ressources agroforestières sur le territoire rural québécois. Le Québec a perdu 12% de ses terres cultivées de 1961 à 1976. Le Canada entier dans le même temps les augmentait de 10%. Des dizaines de milliers d'hectares de terres en friche, accessibles et propices, soit à l'agriculture, soit à la sylviculture, ou aux deux, mériteraient d'être remises en valeur.

Une étude de la Société d'exploitation des ressources de la Vallée identifiait 8 000 acres de terres en friche, avec un potentiel agricole certain, dans la seule vallée de la Matapédia. Cette observation est capitale quand on sait que cette zone, propice à l'habitat et dotée des infrastructures nécessaires, est loin d'atteindre son potentiel de développement. On cherche encore à réaliser un seuil plus intéressant de suffisance alimentaire alors que la relève agricole est en grande difficulté. Par ailleurs, la possibilité forestière pourrait être déficitaire à moyen terme. C'est en effet le moyen terme qui fait problème, car le plus long terme offre des perspectives intéressantes compte tenu que 35% des boisés privés sont sous aménagement dans la vallée de la Matapédia, ce qui constitue un taux record. Il n'en reste pas moins que de nouveaux moyens devraient être trouvés pour assurer l'activité économique et sauvegarder la stabilité de la population dans la vallée. La remise en valeur des terres fertiles par une agriculture adaptée et la conversion de superficies nouvelles

pour le reboisement, pourraient bien constituer les premières opérations à envisager pour empêcher que le tissu social ne s'effrite davantage et pour réorienter l'activité d'une partie de la population au moment où la menace de l'épuisement des approvisionnements traditionnels de bois se fait plus réelle. De l'Abitibi à la péninsule gaspésienne, s'étend la forêt habitée du Québec, territoire en changement social dans ses zones périphériques sensibles. Ces superficies agricoles et forestières ont été exploitées inégalement. Alors que les zones d'approvisionnement se sont éloignées des usines en Abitibi-Témiscamingue, la forêt privée, jusque là peu exploitée, s'apprête maintenant à augmenter de 100% par année sa capacité de production. Une situation similaire se constate au Saguenay-Lac-Saint-Jean, où la forêt privée traditionnellement sous exploitée, augmente son potentiel d'exploitation, dans un effort pour compenser les aires où les approvisionnements sont reconnus comme précaires; tel est le cas pour la forêt du nord du Saguenay.

La forêt habitée du Québec, c'est certes des dizaines de milliers de propriétaires de boisés, dont la contribution au développement industriel est appelée à devenir de plus en plus vitale. Nous n'en sommes pas moins tous propriétaires de la vaste forêt publique. Un peuple de propriétaires forestiers! "Parce que la forêt du Québec, dit M. Arthur Dubé à l'audience, ce n'est pas le gouvernement du Québec et ce n'est pas des individus, l'Ordre des ingénieurs (forestiers), en tout cas, c'est nous autres, chacun de nous autres qui est co-propriétaire de cette forêt-là". (1)

Il faut convenir du fait que la forêt privée, même sous aménagement ne peut pas combler les besoins de gagner de la population. Dans les régions périphériques là où l'agriculture est déficiente, c'est souvent l'exploitation sur forêt publique qui vient compenser pour les besoins de gagner et assurer des revenus réguliers à une partie de la population. C'est d'ailleurs dans cette dynamique que les sociétés d'exploitation des ressources, les organismes de gestion en commun et les groupements forestiers dans l'Est du Québec ont engagé depuis quelques années des activités régulières sur la forêt publique intra-municipale et extra-municipale, qui leur permettent de rentabiliser leurs opérations. Ces opérations d'exploitation par les organismes de développement communautaire doivent être maintenues et consolidées en assurant l'encadrement nécessaire aux objectifs de planification à long terme et une certaine surveillance de l'exploitation.

1. 2e partie de l'audience, 6e séance, tenue à Rimouski le 17 décembre 1982, p. 203.

Car il s'agit bien d'une prise en charge de la forêt qui ne peut qu'engager une gestion démocratique. Cette entreprise de démocratisation devrait encore se refléter dans des structures conformes qui assureraient à ces opérations une planification rigoureuse des objectifs engagés. Les gouvernements élus des municipalités régionales de comté pourraient exercer à cet égard des responsabilités bien concrètes.

De 1971 à 1980, 58% des budgets de l'État, d'aide à la forêt privée, soit plus de \$30 millions, sont allés à la région 01, dans l'effort intensif d'aménagement de la forêt entrepris au lendemain des Opérations Dignité. Les activités sylvicoles qui furent engagées d'abord sous l'orientation du Fonds de recherche de l'Université Laval (FRUL) constituèrent une première au Québec. Cette expérience pilote est désormais bien enracinée et est maintenant dirigée par une Fédération autonome, la Société d'aménagement intégré des ressources de l'est du Québec (SAIREQ). Cependant, les autres régions se dotent progressivement d'instruments apparentés d'encadrement de l'aménagement intensif de la forêt privée. Ce pourcentage important du budget de l'État affecté à l'Est du Québec, s'explique encore par le fait que l'exploitation de la forêt privée et sa mise en valeur revêtent une importance prépondérante sur un vaste territoire rural menacé dans son équilibre, alors que l'agriculture y est moins développée que dans la forêt habitée du Sud du Québec.

Cet investissement constitue par ailleurs une promesse des plus intéressantes pour l'avenir. Il faudrait en soutenir l'effort et en amplifier la portée. Plus que jamais, il faut investir dans l'augmentation de la possibilité forestière. Plus de 20% de la forêt privée de l'Est du Québec est sous aménagement. Sur près du quart de la superficie sous aménagement, environ 100 000 ha, des travaux d'amélioration ont été entrepris. Ces efforts ne pourront que faire voir une amélioration tant au niveau de la quantité que de la qualité du bois produit, d'où est escomptée une augmentation majeure de la possibilité forestière. Il faut évidemment extensionner et renouveler possiblement les formules de mise en aménagement pour rejoindre le plus grand nombre de propriétaires et assurer aussi une emprise plus réelle des propriétaires sur les améliorations à réaliser. A cet égard, une entreprise continue d'information auprès des propriétaires forestiers devrait être menée.

En réagissant à la crise par de nouvelles stimulations à l'occupation du territoire, en investissant dans l'emploi ainsi que dans la mise en valeur de la forêt, on assurerait le maintien de l'habitat rural et on préviendrait une prédiction défaitiste de se réaliser, à l'effet

qu'une pénurie de main-d'oeuvre forestière est envisageable à moyen terme, telle que la chose s'est d'ailleurs déjà produite dans d'autres régions.

Finalement, en considérant le territoire de l'infestation de TBE, c'est toute la forêt habitée du Sud du Saint-Laurent et une partie de la forêt au Nord qui est à considérer dans une offensive majeure de mise en valeur. A compter de la forêt domaniale des Appalaches, au Sud, la forêt publique s'estompe. Une densité rurale plus marquée peut être observée en même temps que les exploitations agricoles prennent de plus en plus de place.

Du tiers des producteurs forestiers qui sont producteurs agricoles dans la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, cette proportion passe à environ 80% en Beauce et en Estrie. L'agro-sylviculteur existe en réalité. Mais il n'existe pas toujours aux yeux de l'appareil administratif qui continue d'agir comme s'il y avait deux individus, l'agriculteur et le sylviculteur. Cela peut créer des distorsions dans la relation que le citoyen tente d'établir avec l'État, pour en obtenir le soutien dans la mise en valeur de son patrimoine.

Dans les zones agro-forestières qui longent les États de la Nouvelle-Angleterre, de La Pocatière, à Québec-Sud, à la Beauce, à l'Estrie, la très forte dépendance des approvisionnements aux usines de sciage de matière ligneuse en provenance d'outre-frontière devrait inspirer une offensive bien marquée pour assurer des investissements majeurs en terme de sylviculture, voire même d'agriculture forestière en vue de réaliser l'auto-suffisance à long terme, en même temps que de garantir pour l'avenir l'accès à une matière ligneuse à moindre coût en pleine zone habitée.

Les ententes Canada-Québec avaient engagé plusieurs millions de dollars sur 10 ans, de 1974 à 1984, pour le développement forestier. Ces sommes ont surtout consisté en des investissements lourds de voirie forestière, même si une part des argents était affectée à la sylviculture. Dans le renouvellement de ces ententes, il serait intéressant, entre autres possibilités, d'assurer une augmentation sensible de ce budget et de l'affecter prioritairement à financer des travaux de remise en valeur de terres en friche et de sylviculture accélérée à forte occupation de main-d'oeuvre sur toute la forêt privée aussi bien que sur une bande contiguë d'une quinzaine de kilomètres de forêt publique.

Il est d'une importance capitale que les nouvelles ententes Canada-Québec négociées en 1983 engagent résolument une partie substantielle des prévisions d'investissement en aménagement forestier intensif en rapport avec l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Dès 1984, un premier volet de ces ententes pourrait engager une série d'actions précises dans un plan quinquennal en vue d'agir sur les peuplements forestiers affectés par la tordeuse et de capitaliser la matière ligneuse en perdition. D'une part, la récolte intensive du bois en perdition, son stockage en vue de reporter le plus loin possible les épuisements appréhendés; d'autre part, la préparation de nouveaux plans d'aménagement sur la forêt méridionale en vue de convertir les peuplements de sapinage par des essences climaciques.

Actions à engager dès 1983: réajustement immédiat des objectifs de récupération, premières dispositions visant au stockage; préparation d'un colloque sur l'état de la forêt de l'Est du Québec et les aménagements qui s'imposent, en raison de l'épidémie de la TBE.

La mortalité des arbres pourrait bien atteindre en 1983, le niveau le plus haut depuis ces dernières années, à la suite d'attaques consécutives de la tordeuse. Pour faire face correctement à cette situation, il faudrait engager des opérations plus marquées de récupération du bois en perdition. Or, devant l'engorgement du marché du bois et les arguments du ministère, les syndicats de producteurs, pour s'éviter la triste expérience des surplus d'inventaires des années précédentes et les pertes qu'ils eurent à en subir, se seraient résolus à des contingentements de coupe relativement sévères. Cela est pourtant contraire à l'évolution de l'épidémie et des pertes qu'elle fait subir, qui sont d'une année à l'autre plus importantes. Quant à la forêt publique, l'effort de récupération se continue certes mais les stratégies mises en place laissent quand même passer une quantité très considérable de bois en perdition.

Il faudrait assurer la transition avec un plan de récupération plus intensif et des politiques plus engagées d'aménagement forestier pour pallier les pertes de matière ligneuse qui sont imputables à l'épidémie. Compte tenu du fait que les pertes de bois pourraient être, cette année, plus lourdes que jamais et compte tenu que la capitalisation du bois par le stockage et le ré-échelonnement des approvisionnements devient un objectif valable il apparaît souhaitable que dès la saison 1983, des dispositions soient prises

pour un certain stockage des bois d'excédent. Ce stockage devrait cependant être organisé de façon à ne pas entraîner de nouveaux risques environnementaux. On ne s'empêcherait donc pas d'augmenter la part initialement prévue à la récupération du bois en perdition. Et puisqu'on veut bien accorder la priorité à la récupération "du bois de tordeuse" de la forêt privée, on conviendrait dès à présent d'une correction à la hausse des prescriptions initiales sur la coupe de 1983, en autorisant à ce qu'elle puisse aller jusqu'à dépasser, selon la gravité des pertes, les seuils fixés pour la récupération du bois de tordeuse. Le tout étant soumis à un certain contrôle pour éviter des abus.

Par ailleurs, chaque syndicat ou office de producteur s'assurerait d'un entreposage sécuritaire, c'est-à-dire apte à assurer les conditions à une meilleure conservation des possibles inventaires d'excédent, lesquels seraient susceptibles d'être rachetés au moment de la mise en branle d'un véritable plan. Des garanties formelles pourraient être apportées à cet effet maintenant, peu importe que la formule précise ait été arrêtée de la mise en place de la banque de bois proposée: le programme d'action à être engagé en 1984 aurait fixé les prévisions et réajusté les objectifs à moyen terme, en assumant déjà une part des inventaires de l'année 1983, puisque c'est cette année-ci que les pertes doivent être diminuées.

Cette opération prioritaire en forêt privée ne devrait pas empêcher la fixation d'un certain objectif de récupération en forêt publique en vue de l'entreposage. On pourrait ainsi se permettre de réaliser un effort accru de récupération. Ceci, accompagnant la rationalisation pour un éventuel rappel des droits de coupe dans les peuplements non affectés, pourrait inciter des entreprises de la région ou d'ailleurs qui s'approvisionnent peu ou pas du tout "de bois de tordeuse" de commencer à le faire à même ces inventaires rendus disponibles à un prix marchand convenable.

Enfin, les questions soulevées à l'audience sur l'état de l'exploitation de la forêt de l'Est du Québec, qui ont permis de faire circuler un certain nombre d'informations nouvelles, auraient un grand mérite à être discutées sur le terrain afin de réaliser un certain nombre de consensus sur les objectifs de gestion et d'exploitation forestière ainsi que sur les impératifs liés aux aménagements spécifiques qui sont à prévoir face à la TBE.

A cet égard, l'Association forestière du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie avait déjà suggéré la tenue d'un colloque réunissant le plus grand nombre d'intervenants pour réaliser une connaissance commune des enjeux et fixer une série d'objectifs quant à la préservation du stock ligneux et à l'augmentation de la possibilité forestière.

Bien sûr, les sommets économiques sectoriels qui ont commencé à se tenir dans l'Est du Québec favorisent la concertation. Nous avons constaté au moment du sommet économique de Rimouski comment les débats sur l'exploitation forestière y ont pris une part importante. Mais la proposition de l'Association forestière mériterait d'être reprise, si on voulait réaliser un exercice de prise en charge des objectifs et des stratégies de développement par la population régionale, et éviter que les planifications qui sont exigées ne restent le privilège des fonctionnaires et la propriété des seuls experts.

Au moment où la crise frappe si durement et que l'équilibre dans la gestion de la ressource est prêt d'être rompu par l'épidémie de la TBE, les enjeux en cause ne seraient-ils pas assez importants pour justifier qu'on investisse un effort sans précédent à réaliser une plus grande responsabilisation des enjeux de développement dans la forêt qui fournit une part si importante de l'emploi en milieu rural.

Nous croyons qu'une opération consistant à rendre compte des enjeux, unité de gestion par unité de gestion, pour l'ensemble de la région de l'Est du Québec et des autres régions concernées, est non seulement souhaitable mais qu'elle est encore hautement réalisable, si on prend pour acquis la qualité de la participation à l'audience.

Engagée pour au moins un an et dès que possible en 1983, cette entreprise d'information et de consultation pourrait être pilotée à partir du milieu même et engager diverses participations en collaboration avec la Direction régionale du ministère de l'Énergie et des Ressources. Le fonds spécial de développement régional géré par l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) pourrait peut-être assurer le financement d'une telle entreprise d'animation qui pourrait voir à organiser un colloque sur les conditions spécifiques de l'aménagement de la forêt de l'Est du Québec, aux prises avec une épidémie de TBE.

13. Conclusion

Le milieu rural est menacé par une double conjoncture; l'une, présente, est la récession qui affecte durement l'emploi; l'autre, actuelle dans sa manifestation, future dans ses effets, est l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette qui vient entamer le capital forestier, source de revenus primaire.

Il semble que l'on soit devant le danger de baisses d'approvisionnements à moyen terme, selon le mode actuel de gestion et dans le déroulement de l'exploitation telle que pratiquée à ce jour, en supposant qu'elle se maintienne, sans ralentissement majeur, comme sans innovation.

La menace est néanmoins suffisamment sérieuse pour qu'on ne dépense pas de vaines énergies à soutenir des opérations hasardeuses. Il n'y a pas une seule solution et il n'y a pas non plus de solution radicale qui pourrait écarter péremptoirement la menace des ruptures d'approvisionnement. Tout au plus peut-on pondérer les effets, temporiser les pertes occasionnées par l'épidémie, éloigner les échéances. Aussi, convient-il de reprendre à neuf les stratégies de développement et de convertir les structures industrielles. Tout cela est la description d'un monde dynamique en adaptation permanente devant les contraintes qui le font évoluer.

Dans cette analyse, il a fallu d'abord définir la problématique rurale des régions forestières touchées par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et visées par le programme de pulvérisations d'insecticides envisagé par le ministère de l'Énergie et des Ressources.

Puis il a fallu réaliser une analyse conjoncturelle de la situation économique présente dans les régions rurales visées par le programme de lutte chimique contre l'épidémie de la TBE. Après avoir examiné les effets perturbants de la récession sur les industries de base dans le bois, il a été établi la place de l'épidémie de la tordeuse dans la menace que fait peser sur le milieu rural la chute des activités économiques issues de la forêt. Il a été questionné la manière dont s'est exercée l'action de lutte à l'épidémie et le choix même des pulvérisations aériennes d'insecticides sur les étendues forestières

où est disséminé l'habitat. Finalement, diverses hypothèses d'action pour temporiser les effets de l'épidémie de la tordeuse ont été évoquées par plusieurs participants en vue d'engager une politique résolue de mise en valeur de la forêt habitée du Québec.

Comme des ruptures d'approvisionnement sont à prévoir en certains endroits dans l'exploitation forestière, il faudrait être conscient que les impératifs du maintien de la population sur le sol forestier peuvent déborder les possibilités du seul secteur forestier et pourraient réclamer de la part du gouvernement une approche davantage intégrée. Des stratégies concertées sont souhaitables entre les ministères aussi bien qu'entre les gouvernements mêmes pour réorienter les efforts dans la mise en valeur des ressources et pour assurer le soutien de l'emploi.

Nous pensons que les moyens de lutte contre l'épidémie de tordeuse doivent être repensés pour proscrire définitivement l'usage des insecticides chimiques, et pour appliquer une volonté rigoureuse à long terme, d'agir sur la composition de la forêt méridionale par des actions immédiates.

La situation présente doit être envisagée avec la détermination de tirer certains bénéfices de la conjoncture plutôt que de simplement en subir les revers. En effet, l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette pourrait être une occasion exceptionnelle d'engager une mobilisation sans précédent dans toute la forêt habitée du Québec, particulièrement dans le Bas-Saint-Laurent et dans la Gaspésie, d'une manière qui ferait voir que les réflexes pessimistes ont été dépassés et que la détermination de réaliser l'avenir est définitivement acquise.

